

AVERTISSEMENT IMPORTANT POUR LES INVESTISSEURS DE DETAIL AU ROYAUME-UNI

– Les Obligations ne seront pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition et ne devront pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition de tout investisseur de détail au Royaume-Uni. Pour les besoins de cet avertissement, "investisseur de détail" désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants (i) être un "client de détail" au sens de l'article 2, point 8) du Règlement délégué (UE) no 2017/565, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la Loi sur (le retrait de) l'Union Européenne 2018 (*European Union (Withdrawal) Act 2018*) (l'**EUWA**) ; ou (ii) être un "client" au sens des dispositions de la Loi sur les Services Financiers et les Marchés de 2000 (*Financial Services and Markets Act 2000*) (**FSMA**) et de toute réglementation ou loi adoptée dans le cadre du FSMA pour mettre en œuvre la Directive 2016/97/UE, lorsque celui-ci ne correspondrait pas à la définition d'un client professionnel donnée à l'article 2, paragraphe 1, point 8) du Règlement (UE) no 600/2014, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'**EUWA** ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens de l'article 2 du Règlement (UE) no 2017/1129, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'**EUWA**. En conséquence, aucun document d'informations clés requis par le Règlement (UE) no 1286/2014 qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'**EUWA** (le **Règlement PRIIPs du Royaume-Uni**), pour l'offre ou la vente des Obligations ou autrement pour leur mise à disposition aux investisseurs de détail au Royaume-Uni n'aura été préparé et dès lors l'offre ou la vente des Obligations ou autrement leur mise à disposition à un investisseur de détail au Royaume-Uni pourrait être considérée comme illégale en vertu du Règlement PRIIPs du Royaume-Uni.

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les 5 catégories mentionnées à l'élément 18 des orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations concerne les contreparties éligibles, les clients professionnels et les investisseurs de détail, tels que définis dans MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations sont appropriés, y compris le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services de simple exécution. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Obligations (un **distributeur**) doit prendre en considération l'évaluation du marché cible du producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Définitives en date du 14 septembre 2021



HSBC CONTINENTAL EUROPE

(immatriculée en France)

(Emetteur)

Identifiant d'entité juridique (LEI) : F0HUI1NY1AZMJMD8LP67

Emission de 100.000.000 euros d'Obligations dont le remboursement final est indexé sur l'indice Euro iSTOXX ESG Choice 50 EWNDR Decrement 4% et venant à échéance le 17 décembre 2029

*sous le
Programme d'émission d'Obligations
de 10.000.000.000 d'euros
(le Programme)*

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "*Modalités des Obligations*" et "*Modalités Additionnelles*" dans le Prospectus de Base en date du 10 septembre 2021 ayant reçu le numéro d'approbation n°21-393 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 septembre 2021 qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens de l'article 8 du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Obligations est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives sont disponible(s) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'Emetteur (<http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/investor-relations/debt-issuance>).

- | | | |
|----|--------------------------------------|--|
| 1. | Emetteur : | HSBC Continental Europe |
| 2. | (i) Souche n° : | 11 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| 3. | Devise ou Devises Prévue(s) : | Euro ("EUR") |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | Objectif de montant nominal de EUR 100.000.000 |
| | | Le montant définitif de l'émission fera l'objet d'une publication le 1 décembre 2021 sur le site de l'Emetteur : (http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/investor-relations/debt-issuance) |
| | (ii) Tranche : | Objectif de montant nominal de EUR 100.000.000 |

5. **Prix d'Emission de la Tranche :** 100% du Montant Nominal Total
6. **Valeur Nominale Indiquée :** EUR 1.000
7. **Montant Minimum de Capital Protégé :** Non applicable
8. (i) **Date d'Emission :** 2 décembre 2021
- (ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** 2 décembre 2021
9. **Date d'Echéance :** 17 décembre 2029 (la **Date d'Echéance Prévue**)
10. **Forme des Obligations :** Au porteur
11. **Base d'Intérêt :** Non Applicable
12. **Base de Remboursement/Paiement :** Remboursement Indexé sur Indice
13. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement / Paiement :** Non Applicable
14. **Option de Rachat/Option de Vente :** Non Applicable
15. **Date des autorisations d'émission :** Décision du Conseil d'administration en date du 23 juillet 2021
16. **Méthode de distribution :** Non syndiquée
17. **Déclencheur Essentiel :** Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|--------|---|--|
| 18. | Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe : | Non Applicable |
| 19. | Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable : | Non Applicable |
| 20. | Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro : | Non Applicable |
| 21. | Dispositions relatives aux Coupons applicables aux Obligations Indexées : | Non Applicable |
| 22. | Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Action (action unique) : | Non Applicable |
| 23. | Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Actions (panier d'actions) : | Non Applicable |
| 24. | Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) : | Applicable |
| (i) | Type : | Obligations Indexées sur un Indice Mono-Bourse |
| (ii) | Indice Mono-Bourse: | EURO iSTOXX ESG Choice 50 EWNR Decrement 4%

(Code Bloomberg : IXEC5RD4 Index) |
| (iii) | Sponsor de l'Indice : | Stoxx Limited, Zurich, Suisse |
| (iv) | Marché : | Conformément à la Modalité 17 |
| (v) | Marché Lié : | Conformément à la Modalité 17 |
| (vi) | Niveau Initial : | Conformément à la Modalité 17

L'Emetteur, dès que possible après sa détermination, publiera le Niveau Initial par voie d'un avis qui sera déposé à l'AMF et disponible sur le site internet de l'Emetteur (http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/investor-relations/debt-issuance) |
| (vii) | Barrière : | 60% du Niveau Initial

Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles |
| (viii) | Événement Activant : | Applicable |

		Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
(ix)	Événement Désactivant :	Non Applicable
(x)	Événement de Remboursement Automatique Anticipé :	Applicable
		Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
(xi)	Date de Détermination Initiale :	2 décembre 2021
(xii)	Dates de Constatation Moyenne :	Non Applicable
(xiii)	Période(s) d'Observation(s) :	Non Applicable
(xiv)	Date d'Evaluation :	Applicable
		Voir l'Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles
(xv)	Nombre(s) Spécifique(s) :	Conformément à la Modalité 17
(xvi)	Heure d'Evaluation :	Conformément à la Modalité 17
(xvii)	Taux de Change :	Non Applicable
(xviii)	Clôture Anticipée :	Non Applicable
(xix)	Changement de la Loi :	Applicable
(xx)	Perturbation des Opérations de Couverture :	Applicable
(xxi)	Coût Accru des Opérations de Couverture :	Applicable
25.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :	Non Applicable
26.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :	Non Applicable
27.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

28.	Montant de Remboursement Final :	Le Montant de Remboursement Final sera calculé selon la formule Autocall de l'Annexe aux Conditions Définitives relatives aux Modalités Additionnelles
------------	---	--

29. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
30. **Option de Remboursement au gré des Porteurs :** Non Applicable
31. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation : Conformément aux Modalités
 - (ii) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), pour illégalité (Modalité 5(j)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : Un montant en euro déterminé par l'Agent de Calcul, agissant de manière commercialement raisonnable mais à sa seule discrétion, dont il estimera qu'il représente la juste valeur de l'Obligation, sur la base des conditions de marché prévalant à la date de détermination, réduit pour tenir compte de l'intégralité de tous frais et coûts inhérents au dénouement de toute opération de couverture ou de financement sous-jacente et/ou connexe (y compris, toutes options, toutes opérations de *swaps* ou tous autres instruments de toute nature couvrant les obligations de l'Emetteur en vertu des Obligations).
 - (iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5(f)) : Applicable
 - (iv) Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation lorsque Déclencheur Essentiel est spécifié applicable dans les Conditions Définitives concernées (Modalité 5(e)(iii)): Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

32. **Forme des Obligations :** Obligations dématérialisées au porteur
33. **Centre[s] d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4:** Non Applicable
34. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 6(a) :** TARGET
35. **Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix** Non Applicable

d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :

36. **Dispositions relatives aux Obligations à Versement Echelonné :** Non Applicable
37. **Masse (Modalité 10) :** Aussi longtemps que les Obligations seront détenues par un seul Porteur, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Obligations. L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Porteur unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Porteur ultérieur. Dès lors que les Obligations d'une Souche sont détenus par plus d'un Porteur, un Représentant devra être nommé.
38. **Le Montant Nominal Total des Obligations émises a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :** Non Applicable
39. **Considérations fiscales fédérales américaines supplémentaires :** A la date de ces Conditions Définitives, l'Emetteur n'a pas déterminé si les Obligations sont des Obligations Spécifiques pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain de 1986. Cependant, à titre indicatif, il considère qu'elles ne seront pas des Obligations Spécifiques pour ces besoins. Il s'agit d'informations indicatives uniquement, soumises à modification, et si la détermination finale de l'Emetteur est différente, alors il notifiera cette nouvelle détermination.

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'offre non-exemptée dans les Pays de l'Offre Non-exemptée et l'admission aux négociations des Obligations sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 10.000.000.000 d'euros d'HBCE.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :  Yonathan EBGUY
Deputy Head of Markets & Securities Services
440846 Continental Europe _____

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris à compter du 2 décembre 2021 sera faite par l'Emetteur (pour son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 6.425

2. Notations

Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre

Sauf pour les commissions versées à l'Agent Placeur d'un montant maximum de 0,60%, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

4. Utilisation et estimation du produit net et des dépenses totales

- (i) Utilisation des fonds : Se reporter au chapitre "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base
- (ii) Estimation du produit net : EUR 99.950.000
- (iii) Estimation des dépenses totales : L'estimation des dépenses totales pouvant être déterminée à la Date d'Emission correspond à la somme des dépenses totales liées à l'admission et au maintien de la cotation et aux frais de licence d'utilisation de l'Indice.

5. Obligations à Taux Fixe uniquement – Rendement

Rendement : Non Applicable

6. Obligations à Taux Variable uniquement – Taux d'intérêt historique

Non Applicable

7. Obligations Indexées à un Taux de Référence uniquement – Indice de Référence

Non Applicable

8. *Obligations Indexées uniquement* – Performance du Sous-Jacent

Des informations sur les performances passées et futures et la volatilité de l'Indice peuvent être obtenues sur le site internet du Sponsor de l'Indice (www.stoxx.com).

Avertissement de l'Agent de Publication de l'Indice :

STOXX n'a d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4%® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec les présentes Obligations.

STOXX :

- ne fait aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les présentes Obligations qu'il s'abstient également de vendre et de promouvoir.
- ne délivre aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne les présentes Obligations ou quelque autre titre que ce soit.
- n'endosse aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des présentes Obligations, et ne prend aucune décision à ce sujet.
- n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation des présentes Obligations.
- n'est pas tenu de prendre en considération les besoins des présentes Obligations ou des détenteurs desdites Obligations pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4%®.

STOXX décline toute responsabilité relative aux présentes Obligations. Plus particulièrement,

- **STOXX ne fournit ni n'assume aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant :**
 - **Les résultats devant être obtenus par les Obligations, les détenteurs des Obligations ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4%® et des données incluses dans EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4%® ;**
 - **L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Euro STOXX 50® et des données qu'il contient ;**
 - **La négociabilité de l'indice EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4%® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière ;**
 - **STOXX ne peut être tenu pour responsable de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO iSTOXX ESG Choice 50 EW NR Decrement 4%® ou les données qu'il contient ;**
 - **En aucun cas, STOXX ne peut être tenu pour responsable de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirecte même si STOXX a été averti de l'existence de tels risques.**

Le contrat de licence entre HSBC Continental Europe et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs des Obligations ou de tiers.

9. Informations Opérationnelles

- (i) Code ISIN : FR0014005800
- (ii) Code commun : Non Applicable

- (iii) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (iv) Livraison : Livraison contre paiement
- (v) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : **BNP Paribas Securities Services**
9, rue du Débarcadère,
93500 Pantin
France
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : Non Applicable
- (vii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : **BNP Paribas Securities Services**
9, rue du Débarcadère,
93500 Pantin
France

PLACEMENT

- 10. (i) Si syndiqué, noms des Agents Placeurs : Non Applicable
- (ii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- (iii) Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : Non Applicable
- (iv) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (v) Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : HSBC Continental Europe
38 avenue Kléber
75116 Paris
France
- (vi) Commissions et concessions totales : Commissions versées à l'Agent Placeur d'un montant maximum de 0,60%.
- (vii) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.

(viii) Offre Non-exemptée : Une offre d'Obligations peut être faite par l'Agent Placeur et HSBC Assurances Vie et RBWM (ensemble, étant des personnes auxquelles l'Emetteur a donné son consentement, (les **Etablissements Autorisés**) autrement qu'au titre de l'article 1(4) et/ou 3(2) du Règlement Prospectus en France (le **Pays de l'Offre Non-exemptée**) pendant la période du 15 septembre 2021 au 18 novembre 2021 (la **Période d'Offre**). Pour plus de détails, voir paragraphe 11 de la Partie B ci-dessous.

11. Offres Non-exemptées

Période d'Offre : La Période d'Offre débutera le 15 septembre 2021 à 9 heures (CET) et se terminera le 18 novembre 2021 à 17 heures (CET).

Prix d'Offre : Le prix d'achat des Obligations est fixé à 100%.

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Les offres d'Obligations sont conditionnées à leur émission

Description de la procédure de demande de souscription : Non Applicable

Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de valeurs mobilières, soit en somme globale à investir) : EUR 1.000

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs : Non Applicable

Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Obligations : Les Obligations seront émises à la Date d'Emission contre paiement à l'Emetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier concerné des Obligations qui leur sont allouées et des Modalités de règlement corrélatives.

Description complète des modalités et date de publication des résultats de l'offre : Non Applicable

Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés : Non Applicable

Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Obligations sont offertes : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels

Si une tranche a été réservée ou est réservée pour certains pays, indiquer une telle tranche :	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	Non Applicable
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Non Applicable
En cas d'admission à la négociation sur un marché réglementé, le nom et l'adresse des entités qui se sont fermement engagées à agir en tant qu'intermédiaires sur le marché secondaire, en fournissant de la liquidité par le biais des cours acheteurs et vendeurs, et la description des principales modalités de leurs engagements :	Non Applicable
12. Placement et Prise Ferme	
Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre :	Applicable pour tout Etablissement Autorisé indiqué ci-dessous
Consentement général :	Non Applicable
Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu :	HSBC Assurances Vie RBWM
	Les Obligations sont entièrement souscrites par HSBC Assurances Vie, par l'intermédiaire d'HSBC Continental Europe.
Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base :	Non Applicable
13. Interdiction de vente aux investisseurs de détail dans l'EEE	Non Applicable
14. Interdiction de vente aux investisseurs de détail au Royaume-Uni	Applicable
15. Sponsor de l'Indice	Applicable
	L'Indice est géré par STOXX Limited, qui à la Date d'Emission, est inscrit sur le registre public d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par l'Autorité Européenne des Marchés

Financiers (*European Securities and Market Authority*)

Annexe aux Conditions Définitives relative aux Modalités Additionnelles

1. Dispositions applicables aux Obligations Indexées relatives aux formules de calcul de Coupon, de Montant de Remboursement Final et/ou de Montant de Remboursement Optionnel et/ou de Montant de Remboursement Automatique Anticipé

1.1 Dispositions Communes

Calendrier d'Observation BVP désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Moyenne désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Lookback désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 1 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation 2 désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Actuariel désigne Non Applicable

Calendrier d'Observation Prix désigne Non Applicable

Dates d'Evaluation :

Indice	Dates d'Evaluation / Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé
1	2 décembre 2022
2	4 décembre 2023
3	2 décembre 2024
4	2 décembre 2025
5	2 décembre 2026
6	2 décembre 2027
7	4 décembre 2028

Dates d'Observation : Non Applicable

Dates de Paiement :

Indice	Dates de Paiement/ Dates Remboursement Automatique Anticipé
1	9 décembre 2022
2	11 décembre 2023

3	9 décembre 2024
4	9 décembre 2025
5	9 décembre 2026
6	9 décembre 2027
7	11 décembre 2028

Effet Mémoire : Non Applicable

Prix de Référence désigne Niveau Initial conformément à la Modalité 17

Prix désigne Niveau Final

Sélection désigne

Indice	Sous-Jacent	Code Bloomberg	Poids
1	Euro iSTOXX ESG Choice 50 EWNR Decrement 4%	IEXEC5RD4 index	100%

Sous-Jacent désigne l'Indice

1.2 Dispositions Spécifiques

Vanille Simple Non Applicable

Vanille Conditionnelle Non Applicable

Série de Vanilles Conditionnelles Non Applicable

Série de Digitales Non Applicable

Airbag Non Applicable

Bonus Non Applicable

Reverse+ Non Applicable

Lock Up Reverse Non Applicable

Best Growing Average Non Applicable

Smart Growth Non Applicable

Captain	Non Applicable
Binary Captain	Non Applicable
Best Climber	Non Applicable
Podium	Non Applicable
Best Profile	Non Applicable
Himalaya	Non Applicable
Série de Vanilles Conditionnelles Autocall	Non Applicable
Autocall +	Non Applicable
Autocall	Applicable

Eléments déterminant si $\text{ConditionRappel}(t) = 1$:

R(t) désigne pour chaque Date d’Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 7 :

Indice	R(t)
1	100,00%
2	100,00%
3	100,00%
4	100,00%
5	100,00%
6	100,00%
7	100,00%

PerfPanier₁(t) désigne, pour chaque Date d’Evaluation indexée “t”, t allant de 1 à 7, la formule **Performance Locale**:

$$\text{PerfPanierLocale}(t)$$

Où :

PerfPanierLocale(t) désigne, pour chaque Date d’Evaluation indexée t, t allant de 1 à 7, la formule Pondéré :

$$\sum_{i=1}^n w^i \times \text{PerfIndiv}(i, t)$$

Où :

$n = 1$

$w^i = \text{Poids}(i)$, le poids du Sous-Jacent indexé "i", i allant de 1 à 1, tel que précisé dans la définition de "Sélection" ci-dessus.

PerfIndiv(i, t) désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 7, la formule Performance Individuelle Européenne:

$$\frac{\text{Prix}(i, t)}{\text{Prix de Référence}(i)}$$

Où :

Prix(i, t) désigne, pour chaque pour chaque Date d'Evaluation indexée t, t allant de 1 à 7, le Prix du Sous-Jacent indexé « i », i allant de 1 à 1, à cette Date d'Evaluation.

Eléments composant la formule de calcul du Montant de Remboursement Automatique Anticipé :

Coupon₁(t) = désigne, pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 7 :

Indice	Coupon ₁ (t)
1	6.00%
2	12.00%
3	18.00%
4	24.00%
5	30.00%
6	36.00%
7	42.00%

Coupon₂(t) = 0,00% pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 7.

H(t) est Non Applicable

PerfPanier₂(t) = PerfPanier₁ (t) pour chaque Date d'Evaluation indexée « t », t allant de 1 à 7.

Eléments composant la formule de calcul du Montant de Remboursement Final :

Coupon₄ = 0,00%
Coupon₅ = 42,00%

G = 100 %
G_H = 0,00%

Cap = Non Applicable
Cap_H = Non Applicable

Floor = 0,00 %
Floor_H = 0,00 %

K = 100,00 %
K_H = 100,00 %

B = 60,00 %

H₂ = 100,00 %

PerfPanier₃(T) = désigne PerfPanier₁ (t) (t=6)

PerfPanier₄(T) = désigne PerfPanier₁ (t) (t=6)

PerfPanier₅(T) = désigne PerfPanier₁ (t) (t=6)

PerfPanier₆(T) = désigne PerfPanier₁ (t) (t=6)

Autocall Twin-Win Non Applicable

Callable Non Applicable

RESUME

Section A – Introduction et avertissements
Avertissement général relatif au résumé
<p>Ce résumé (le « Résumé ») doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 10 septembre 2021 (le « Prospectus de Base ») et aux conditions définitives (les « Conditions Définitives ») auxquelles il est annexé. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris les documents qui y sont incorporés par référence, tout supplément qui pourrait être publié à l'avenir et les Conditions Définitives. Un investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi dans les Obligations. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, en vertu du droit national où la demande est introduite, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Seule peut être engagée la responsabilité civile de l'Emetteur uniquement sur la base de ce Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Obligations.</p> <p><i>Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.</i></p>
Nom et Code d'Identification International des Obligations (ISIN)
Les Obligations décrites dans le présent Résumé sont des Obligations dont le remboursement final est indexé sur l'indice Euro iSTOXX ESG Choice 50 EWNR Decrement 4% et venant à échéance le 17 décembre 2029 (les « Obligations »). Le Code d'Identification International des Obligations (« ISIN ») est : FR0014005800 .
Identité et coordonnées de l'Emetteur
HSBC Continental Europe (l'« Emetteur »), 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France (Tél : +33 1 40 70 70). L'identifiant d'entité juridique de l'Emetteur est F0HUI1NY1AZMJMD8LP67.
Approbation du Prospectus de Base
Le Prospectus de Base a été approuvé en tant que prospectus de base par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - Tél. : +33 1 53 45 60 00, le 10 septembre 2021 sous le numéro d'approbation n°21-393.
Section B – Informations clés sur l'Emetteur
Qui est l'Emetteur des Obligations ?
Siège social/ Forme juridique/ IEJ/Le droit régissant les activités de l'Emetteur/ Pays d'immatriculation
L'Emetteur est une société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé en France au 38 avenue Kléber, 75116 Paris et régie par le droit français. L'Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) de l'Emetteur est F0HUI1NY1AZMJMD8LP67.
Principales activités
L'activité de l'Emetteur est centrée sur les activités bancaires. Elle inclut l'ensemble des métiers du groupe HSBC : (i) la banque de particulier et gestion de patrimoine, (ii) la banque d'entreprises, (iii) la banque de financement, d'investissement et de marchés et (iv) la banque privée.
Principaux actionnaires
Le capital et les droits de vote de HSBC Continental Europe sont détenus à 99,99% par HSBC Bank plc qui est une filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc, la société holding du groupe HSBC.
Identité des principaux dirigeants
Le président du conseil d'administration de l'Emetteur est Jean Beunardeau et le directeur général de l'Emetteur est Andrew Wild.
Identité des contrôleurs légaux des comptes
PricewaterhouseCoopers Audit et BDO Paris Audit & Advisory sont les contrôleurs légaux des comptes de l'Emetteur.
Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur ?

Informations financières clés

Compte de résultat (montants en m€)

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'intérêts nets (ou équivalent)	480	534	1 053	1 095
Produits d'honoraires et de commissions nets	457	437	858	778
Dépréciation d'actifs financiers, nette	(13)	(170)	(266)	(112)
Revenu net des portefeuilles de transaction (net trading income)	90	62	72	30
Indicateur de la performance financière utilisé par l'Emetteur dans les états financiers, par exemple la marge d'exploitation	186	(650)	(945)	(22)
Résultat net (pour les états financiers consolidés, résultat net attribuable aux détenteurs de capital de la société mère)	153	(500)	(1 025)	(39)

Bilan (montants en m€)

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	31/12/2019	# Valeur telle qu'elle ressort du dernier processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)
Total de l'actif	230 901	261 525	237 099	237 680	N/A
Créances de premier rang ¹	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Créances subordonnées	1 876	1 876	1 876	1 376	N/A
Prêts et créances à recevoir de clients (nets)	54 870	59 228	56 225	56 956	N/A
Dépôts de clients	65 334	67 084	61 393	57 550	N/A
Total des capitaux propres	7 553	8 173	7 459	8 471	N/A
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ou autre ratio d'adéquation des fonds propres prudentiels pertinent selon l'émission	11,9%	12,6%	12,6%	13,5%	N/A
Ratio de fonds propres total	16,4%	17,0%	17,3%	16,9%	13,52%
Ratio de levier calculé en vertu du cadre réglementaire applicable	4,3%	3,4%	4,2%	3,7%	N/A

Réserves formulées dans le rapport d'audit

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers annuels consolidés pour les périodes finissant le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 contiennent une observation. Toutefois, les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les états financiers annuels consolidés pour les périodes se terminant le 31 décembre 2019 et le 31 décembre

¹ Cette donnée n'est pas disponible au niveau des comptes consolidés.

2020 ne contiennent aucune réserve. Le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels consolidés 2020 ne contient aucune observation ni aucune réserve.

Quels sont les risques spécifiques à l'Emetteur

Un investissement dans les Obligations implique certains risques inhérents aux activités de l'Emetteur, notamment :

- Risques macroéconomiques ;
- Risque géopolitique ;
- Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC ; et
- Risques liés à l'activité, aux opérations, à la gouvernance et au contrôle interne.

Section C – Informations clés sur les Obligations

Quelles sont les principales caractéristiques des Obligations ?

Nature, catégorie et ISIN

Les Obligations sont des Obligations Indexées sur Indice Mono-Bourse (indice unique), d'un montant de EUR 100.000.000, émises le 2 décembre 2021.

Les Obligations sont émises sous forme dématérialisée au porteur.

Le Code d'Identification International des Obligations (ISIN) est FR0014005800.

Notations

Sans objet - les Obligations n'ont pas fait l'objet d'une notation

Devise, dénomination, valeur nominale, nombre d'Obligations émises et maturité des Obligations

Les Obligations seront libellées en Euro (€).

Les Obligations auront une valeur nominale unitaire de EUR 1.000.

Les Obligations viendront à échéance le 17 décembre 2029.

100.000 Obligations seront émises.

Droits attachés aux Obligations

Maintien de l'emprunt à son rang – Sans Objet. Il n'y a pas de clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Fiscalité – Tous les paiements de principal, d'intérêts et d'autres produits au titre des Obligations effectués par ou pour le compte de l'Emetteur seront effectués sans prélèvement ou retenue à la source au titre de tout impôt ou taxe de toute nature, présent ou futur, imposé, prélevé ou recouvré par ou pour le compte de la France, ou l'une de ses autorités ayant le pouvoir de lever l'impôt, à moins que ce prélèvement ou cette retenue à la source ne soit exigé par la loi. Si un tel prélèvement ou une telle retenue à la source est exigé par la législation française, l'Emetteur sera tenu de majorer ses paiements dans la mesure autorisée par la loi et sous réserve de certaines exceptions.

Cas de défaut – Les Obligations seront exigibles et payables à leur montant principal avec tout intérêt couru y afférent si l'Emetteur (a) est en défaut de paiement sur le principal ou les intérêts auquel il n'est pas remédié dans les 30 jours calendaires suivant cette échéance, (b) n'a pas rempli l'une quelconque de ses obligations relatives aux Obligations, s'il n'est pas remédié à ce manquement dans les 45 jours calendaires suivant la réception par l'Agent Financier d'une notification écrite de défaut donnée par le Représentant ou un Porteur d'Obligation, et (c) un jugement est rendu pour la liquidation judiciaire de l'Emetteur, ou pour la cession totale de l'entreprise, ou conclu tout transfert au bénéfice de, ou conclu tout accord avec, ses créanciers.

Représentation des Porteurs – Aussi longtemps que les Obligations seront détenus par un seul Porteur et si aucun Représentant n'a été désigné au titre de cette Souche, le Porteur concerné exercera l'ensemble des pouvoirs, droits et obligations dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce.

Droit applicable - Droit français.

Intérêts – Non Applicable

Remboursement – Sous réserve d’avoir été préalablement remboursés, rachetés et annulés, les Obligations seront remboursées le 17 décembre 2029. Le montant de remboursement final sera calculé sur la base de la formule de calcul suivante : Autocall

Les Obligations peuvent être remboursées par anticipation pour illégalité en cas de survenance d’un événement de retenue à la source/en cas de survenance d’un événement de brutage.

Le montant de remboursement anticipé pour chaque Obligation est calculé sur la base de la formule de calcul suivante: Autocall selon la formule de l’Annexe aux Conditions Définitives relatives aux Modalités Additionnelles.

Rang de créance des Obligations

Les Obligations constitueront des engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et senior préférés au sens de l’article L.613-30-3-I 3° du Code monétaire et financier de l’Emetteur, et viendront au même rang entre eux sans préférence et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels, non assortis de sûretés et senior préférés, présents ou futurs, de l’Emetteur. Veuillez noter que par l’effet de l’exercice du pouvoir de renflouement interne par l’autorité de résolution compétente, le montant des Obligations en circulation peut notamment être réduit (en tout ou partie), converti en actions (en tout ou partie) ou annulé et/ou la maturité des Obligations, le montant des intérêts ou la date à laquelle les intérêts deviennent payables peuvent être modifiés.

Restrictions au libre transfert des Obligations

Sous réserve de certaines restrictions concernant l’achat, l’offre, la vente et la livraison des Obligations et à la possession ou distribution du Prospectus de Base, tout autre document d’offre ou toutes Conditions Définitives, il n’existe pas de restriction imposée à la libre négociabilité des Obligations.

Où les Obligations seront-elles négociées ?

Admission à la négociation

Les Obligations seront admises à la négociation sur : Euronext Paris avec effet à partir du 2 décembre 2021.

Quels sont les principaux risques spécifiques aux Obligations ?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux Obligations

Il existe des facteurs de risques qui sont significatifs pour l’évaluation des risques liés aux Obligations, notamment les suivants :

- 1) Les Obligations sont des Obligations Indexées sur un Sous-Jacent et sont des titres qui ne donnent droit à aucun montant de remboursement ni paiement d’intérêts prédéterminés, mais stipulent des montants payables (en principal et/ou intérêts) ou livrables qui dépendront de la performance du Sous-Jacent, lequel peut comporter des risques ;
- 2) La mise en œuvre en France de la Directive Européenne sur le Redressement et la Résolution des établissements de crédit pourrait affecter de manière significative les droits des Porteurs et/ou le prix et la valeur des Obligations ;
- 3) Le droit français des procédures collectives peut avoir un impact négatif sur les Porteurs dans leur recherche de remboursement dans le cas où l’Emetteur ou ses filiales deviendrait(en)t insolvable(s) ;
- 4) Le marché des Obligations peut être volatile et peut être affecté par de nombreux événements.

Section D - Informations clés sur l’Offre des Obligations et Admission à la Négociation sur un Marché Réglementé

Est-ce que les Obligations sont offertes au public dans le cadre d’une Offre Non-Exemptée ?

Les Obligations sont offertes au public dans le cadre d’une Offre Non-Exemptée en France.

Consentement : Sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, l’Emetteur consent à l’utilisation du Prospectus de Base dans le cadre d’une Offre Non-Exemptée des Obligations par HSBC Assurance Vie et RBWM (les « **Offrants Autorisés** »).

Période d’offre : Le consentement de l’Emetteur mentionné ci-dessus est donné pour les Offres Non-Exemptées des Obligations pour une période allant de 15 septembre 2021 à 18 novembre 2021 (la « **Période d’Offre** »).

Conditions du consentement : Le consentement concerne la Période d’Offre qui se termine au plus tard 12 mois après la date d’approbation du Prospectus de Base par l’AMF.

Les modalités de l’Offre Non-Exemptée seront fournies aux investisseurs par l’Offrant Autorisé au moment de l’Offre Non-Exemptée. Ni l’Emetteur ni aucun des Offrants Autorisés n’ont de responsabilité ou d’obligation concernant ces informations ou les conséquences de leur utilisation par les investisseurs concernés.

<i>À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ces Obligations ?</i>
Conditions générales, calendrier prévisionnel de l'offre et détails de l'admission à la négociation
<p>Les Obligations sont offertes dans le cadre d'une Offre Non-Exemptée en France.</p> <p>Période d'offre : La période allant du 15 septembre 2021 au 18 novembre 2021.</p> <p>Prix d'offre : Le prix d'achat des Obligations est fixé à 100% de la Valeur Nominale Indiquée.</p> <p>Conditions auxquelles est soumise l'offre : sans objet.</p> <p>Description du processus d'admission : sans objet.</p> <p>Détails du montant minimum et/ou maximum de l'admission : EUR 1.000</p> <p>Manière dont et date à laquelle les résultats de l'offre doivent être rendus publics : Le montant définitif de l'émission fera l'objet d'une publication le 1 décembre 2021 sur le site de l'Emetteur : (http://www.about.hsbc.fr/fr-fr/investor-relations/debt-issuance).</p> <p>Les Obligations seront admises à la négociation sur Euronext Paris le 2 décembre 2021.</p>
Estimation des dépenses totales, y compris une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offrant
Sans objet, aucune dépense ne sera mise à la charge de l'investisseur.
<i>Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?</i>
Utilisation et montant net estimé du produit d'émission
<p>Le produit net de l'émission d'Obligations par l'Emetteur sera destiné aux besoins de financement généraux de l'Emetteur sauf mention contraire dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p>Estimation du produit net : EUR 99.950.000.</p>
Contrat de placement
Sans objet – l'offre ne fait pas l'objet d'un contrat de placement.
Principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation
L'Agent Placeur recevra une commission globale égale à 0,60 pour cent du montant en principal des Obligations. A la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission des Obligations n'a d'intérêt significatif pour l'offre.